



## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/07/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	23

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Indre-et-Loire  
Le : 10/07/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
10/07/2025

L'an 2025, le 7 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEBALLÉE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/06/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/07/2025.

**Présents** : Mme DEBALLÉE Pascale, Maire, Mmes : BONZON Marie-Claude, COMMUNAL Renée, FERRAND Claude, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, LABREVOIT Sandrine, ROUVRE Liliane, MM : BONZON Sébastien, CHAMPION Pierre, DEBALLÉE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, SIMONIN Denis, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : CHASLE Sophie à M. FROGER David, DELALEUF Marie à M. LANDAIS Romain, DUBRAY Françoise à Mme ROUVRE Liliane, MERCIER Céline à M. LESAGE Mathieu

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FROGER David

### 54/2025 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE MAIRIE ET BIBLIOTHEQUE :

Madame Claude GOURON, adjoint délégué à la culture, rappelle la convention établie en 2016 avec l'association La Grange aux Livres relative à la bibliothèque d'une part, et la convention établie en 2023 avec le Conseil Départemental au titre du développement de la lecture publique, d'autre part.

Il convient donc d'actualiser la convention qui lie l'association et la commune, acte élaboré en concertation, lors d'une réunion le 24/06 dernier.

Cette convention a pour objet de définir les droits et les devoirs de chacune des parties. Elle est établie pour une durée d'un an renouvelable de manière tacite.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Vu le schéma de développement de la lecture publique adopté par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire le 2 juin 2023,

Vu la délibération n°68/2023 du 13 novembre 2023 validant la convention relative au développement de la lecture publique et des bibliothèques,

Vu les statuts de l'association "La Grange Aux Livres",

Considérant la place de la bibliothèque dans la vie locale, et la volonté de conserver ce service public, délégué et de qualité,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité décide :

- De valider les termes de la convention de partenariat pour la gestion de la bibliothèque entre la commune et l'association La Grange aux Livres jointe en annexe ;
- D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/07/2025

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

M. FROGER David

Pascale DEVALLÉE

